

Compte-Rendu de la réunion
du Conseil Municipal du Vendredi 4 juin 2021 à 20 h 30
à la salle d'activités (cause COVID 19)

Date de la convocation : 31/05/2021

La réunion est non ouverte au public en raison de la crise sanitaire COVID 19.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MIRAL Daniel, Maire

Nombre de CM présents : **11**

Absents : 0

Absents représentés : 0

Quorum : atteint

Sont présents :

Daniel MIRAL –	Maire
Michel GUY –	1 ^{er} adjoint
Magalie CASTANIER –	2 ^{ème} adjoint
Alain ROUX –	3 ^{ème} adjoint
Julie FOUILLADE -	CM
Maurice POUILLE –	CM
Thomas BONNET –	CM
Etienne PORTALIER -	CM
Jérôme PITOT –	CM
Julien BEC –	CM
Yannick BUCHON –	CM

Secrétaire de séance désignée : CASTANIER Magalie

Ordre du jour

- 1/ Projet Aménagement et Développement Durable (PADD) du PLUI de Saint-Flour Communauté
- 2/ Travaux Abords Eglise – Eclairage public église
- 3) Création d'un emploi communal contractuel
- 4/ Restauration du crucifix de l'église
- 5/ Voirie communale : contrat de maîtrise d'œuvre avec le CIT
- 6/ Dossiers CRTE et zone constructible
- 7/ Dossier maison Course /Albisson

Informations

Travaux

Abords église et diagnostic intérieur de l'église
Assainissement de Lacombe
Sécurisation du village de Gaymond
Pose bornes incendie

Autres

Cache containers
Mission AMO pour travaux connexes du remembrement
Dossier lagune
Divers

Rapporteur : M. Daniel MIRAL

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2021

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 avril 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le PV de la séance du 9/04/2021.

Rapporteur : M. Daniel MIRAL

1/ PROJET AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) du PLUI de SAINT FLOUR COMMUNAUTÉ

Monsieur le Maire informe que le Plan local d'urbanisme intercommunal est au stade de la discussion du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Ce PADD a été présenté aux maires des communes en conférence des maires le 19 mars 2021.

Ce document réglera le développement futur de Saint-Flour Communauté en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Une vidéo explicative de ce PADD est projetée sur écran.

L'assemblée municipale prend acte de ce PADD présenté - Délibération à prendre

2/ TRAVAUX ABORDS ÉGLISE - ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉGLISE

Monsieur le Maire informe que les travaux des abords de l'église ont nécessité le démontage d'un projecteur de l'éclairage public de mise en valeur de l'édifice.

Ces travaux ont été confiés au Syndicat départemental d'électricité du Cantal.

Le montant des frais (démontage et remise en état) est de 540€ HT.

Le syndicat participera à hauteur de 270€.

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - Délibération à prendre

3/ CRÉATION D'UN EMPLOI COMMUNAL CONTRACTUEL

Monsieur le Maire informe qu'un des agents d'entretien a fait part de sa demande de mutation vers une autre commune ; il souhaite quitter son poste de la commune d'ANDELAT au 1^{er} juillet 2021.

Une procédure de remplacement a été mise en place. Une annonce pour la recherche d'un nouvel agent a été déposée :

- en ligne sur le site du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Cantal,
- et en publication sur le réseau social de la commune : page Facebook de la commune.

Il serait souhaitable dans un premier temps de créer un emploi communal contractuel afin d'apprécier les compétences de la personne.

Il est indiqué à l'assemblée municipale que la création d'emploi relève de la compétence du conseil municipal et que le choix du candidat est de la compétence de l'autorité territoriale (donc du maire).

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - Délibération à prendre sur la création d'un emploi de contractuel à temps plein

4/ RESTAURATION DU CRUCIFIX DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire reprend le dossier de restauration du crucifix de l'église qui est en suspens depuis plusieurs mois, suite à des difficultés tarifaires et au choix d'un restaurateur.

Un nouvel appel d'offres a été réalisé et deux restaurateurs se sont déclarés intéressés :

- Mr Xavier BENOIT – 43 LE PUY EN VELAY qui propose une restauration pour un montant de 13 200 € HT.
- MALBREL CONSERVATION – 46100 LE PORT - CAPDENAC qui propose une restauration pour un montant de : 9 360 € HT.

Le conseil départemental du Cantal devrait subventionner à hauteur de 40 %.

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - Délibérations à prendre pour le choix de MALBREL CONSERVATION et pour les demandes de subventions.

5/ TRAVAUX VOIES COMMUNALES 2021 : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE CIT

Monsieur le Maire informe que le CIT assurera la maîtrise d'œuvre des prochains travaux de voirie.

Une convention pour cette mission doit être signée entre la commune et le CIT.

Le montant prévisionnel des prestations s'élève à la somme de : 4 400.02€ HT.

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - Délibération à prendre

6/ DOSSIER MAISON COURSE/ALBISSON

Monsieur le maire informe que la vente entre l'EPF AUVERGNE a été régularisée devant notaire.

Il y a lieu désormais de débiter ce dossier pour donner une suite à notre démarche.

7/ MISSION AMO POUR TRAVAUX CONNEXES DU REMEMBREMENT

Monsieur le Maire informe que l'aménagement foncier de la commune touche à sa fin et la phase des travaux connexes doit être débutée.

- Une 1^{ère} démarche consiste à confier à un cabinet d'études une mission d'aide à la maîtrise d'ouvrage afin de préparer le cahier des charges pour la future maîtrise d'œuvre
- Il est proposé de prendre l'attache du CIT
- Une 2nde démarche consiste à constituer un groupement de commandes relatif à la gestion des procédures de passation de marchés publics et de signer une convention entre les communes de Saint Flour et Roffiac
- La commune d'Andelat sera coordinatrice du groupement

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - Délibérations à prendre :

- 1) pour confier la mission AMO au CIT qui élaborera le cahier des charges
- 2) pour la constitution du groupement de commandes (Saint-Flour – Roffiac – Andelat)

8/ DOSSIERS CRTE ET ZONE CONSTRUCTIBLE

Dossiers CTRE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le gouvernement a souhaité mettre en place dans le cadre de la relance économique des contrats territoriaux de relance et de transition énergétique (CRTE).

Ces contrats sont en place pour une durée du mandat municipal 2020-2026 et doivent accompagner les collectivités dans leur projet de territoire.

Le CRTE se décline au niveau communautaire et non communal au sein du projet de territoire 2021-2026 de Saint-Flour Communauté.

Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales.

L'aménagement du site touristique du Sailhant a été déposé auprès de Saint-Flour Communauté, par la commune d'Andelat, dans le dispositif du CTRE et dans la rubrique AMBITION 1 – AXE 3 : une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

Zones constructives

Monsieur le Maire présente les différentes zones constructives de la commune et informe que dans le cadre du PLUI elles pourront être diminuées.

9/INFORMATIONS

a/ Abords église et diagnostic de l'intérieur de l'église : les travaux sont en cours

b/Travaux assainissement de Lacombe : travaux non terminés

c/Sécurisation du village de Gaymont : les travaux sont terminés

d/Pose bornes « Incendie » : les travaux sont en cours

e/ Autres

- **Cache containers**
- **Dossier Lagune**
- **Divers**

Projet de tours de garde Elections départementales et régionales (20.06 et 27.06)

Le dimanche 20 Juin 2021

8 h 00 – 10 h 30 **Miral D – Fouillade J – Portalier E**

10 h 30 – 13 h 30 **Pitot J – Bec J – Castanier M**

13 h 30 – 16 h 00 **Guy M – Buchon Y – Bonnet T**

16 h 00 – 18 h 00 **Roux A – Royer Françoise – Portal André**

Fin de la séance : 24 h 00

La secrétaire de séance,

